



Nombre de membres
en exercice 13
Présents : 09
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-QUATRE JUILLET
le Conseil municipal d'Ambérieux d'Azergues
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie FAYE, Maire

Date de la convocation : : 03 JUILLET 2025

Présents : MM. Jean-François BRENNER - Benjamin CHAMBEFORT - Xavier DESREUMAUX - Jean-Pierre DUPERRON - Nathalie FAYE - Damien GIRIN - Chrystèle GOUNIN - Thomas LACROIX - Patrice ROSTAING TAYARD

Absents excusés : MM. Séverine DAOUST - Patrick DELAS - Fabrice DOBROWOLSKI - Stéphane GONTHIER

Pouvoirs de :

Madame Séverine DAOUST à Damien GIRIN

Monsieur Patrick DELAS à Chrystèle GOUNIN

Monsieur Fabrice DOBROWOLSKI à Xavier DESREUMAUX

Monsieur Stéphane GONTHIER à Jean-François BRENNER

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29.

Vu la délibération n°02062025 du 19 juin 2025 portant adoption du règlement des accueils périscolaires de la garderie et du restaurant scolaire ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur pour un meilleur fonctionnement des accueils périscolaires de la garderie et du restaurant scolaire d'Ambérieux d'Azergues,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOpte la modification apportée dans le règlement intérieur des activités périscolaires, joint à la présente délibération. ; ce règlement abroge et remplace les précédentes versions.

AUTORISE Madame le Maire à signer le règlement intérieur des activités périscolaires et ses avenants éventuels.

DIT que le règlement sera effectif au 1^{er} septembre 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,
Nathalie FAYE



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre DUPERRON